



Compte-rendu de l'audience accordée par le DGER à une délégation de personnels et de l'intersyndicale Élan commun – FO EA d'Occitanie

Le vendredi 20 septembre, une délégation régionale amenée par l'intersyndicale Élan commun (SNETAP-FSU, CGT, SUD) - FO de l'enseignement agricole public d'Occitanie a sollicité une audience à l'occasion de la venue du directeur général, M. Bonaimé, à Saint-Gaudens. En cause : la dotation horaire insuffisante, notamment à Rodez et Saint-Gaudens, une rentrée catastrophique liée à des défaillances et dysfonctionnements de la part de personnels de direction dans des établissements, la multiplication des difficultés de remplacement de personnels absents, les difficultés financières des EPLEFPA...

M. Bonaimé était accompagné de M. Montesinos, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences, Mme Peyrat, sous-directrice de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales, et M. Candaele, chef du service régional de la formation et du développement.

➤ Sur la dotation horaire

La DGH régionale est stable pour 2024/2025 : 647 230 heures, ne permettant pas de couvrir la totalité des besoins pédagogiques. De plus, suite à la réforme des seuils devenus indicatifs, notre autorité académique a décidé de mettre en place un "taux de réfaction" (sic) de 1 % appliqué, à la source, sur la DGH de chaque lycée. Pour les enseignements optionnels/facultatifs la DGH attribuée à la région est égale à 2% de la DGH obligatoire (taux appliqué pour chaque région). Il revient à chaque région de décider de la clé de répartition. Dans un contexte de gestion contrainte, la DRAAF-SRFD Occitanie a fait le choix de financer les enseignements optionnels/facultatifs sur la base de forfaits qui ne correspondent pas aux textes réglementaires. Tous ces éléments, ajoutés aux différentes réformes qui ont réduit les horaires disciplinaires, provoquent de fortes tensions sur la DGH.

Dans ce contexte, le recrutement est scruté attentivement par le service régional pour éventuellement "récupérer" des heures là où il a été moins bon, passant sous un seuil inférieur, pour éventuellement en attribuer là où il a été meilleur...

Deux situations de manque de DGH ont été portées par la délégation :

- **au lycée La Roque de Rodez**

Le recrutement a baissé de 9 élèves en seconde GT, avec 111 élèves contre 120 en 2023... La sanction est immédiate avec une répartition imposée des élèves dans 1 classe à 33 et 3 à 26 contre 4 classes à 32 prévues. Donc une classe bénéficie de 10 heures de cours à effectif réduit et 3 autres classes se retrouvent en classe entière pour

la quasi-totalité des enseignements. Le SRFD justifie la mesure par le transfert des heures vers des classes de 2nde GT d'Auch qui ont dépassé les seuils de 27 (arbitrairement abaissés à la rentrée 2023).

Les personnels de Rodez défendent une autre répartition avec 3 classes de 31 élèves et une classe à 18 élèves. Ce scénario, plus juste pour toutes les élèves, nécessite l'abondement de la DGH de 340 heures. Les personnels se mettent massivement en grève le 10 septembre (65% de grévistes parmi les enseignant·es). Le chef du SRFD, qui n'a levé son téléphone que le jour même de la grève, campe sur le scénario initial avec un abondement de 100 heures pour dédoubler dans les classes à 26, abondement qui n'en est pas un puisqu'il compense les sous-services engendrés par cette répartition.

Les représentantes de Rodez présentes dans la délégation ont développé des arguments pédagogiques devant le directeur général.

- **Saint-Gaudens**

Le très bon recrutement en 2nde "productions animales" (28 élèves) n'a pas été accompagné d'un abondement suffisant de DGH : la dotation horaire est insuffisante pour effectuer les dédoublements, assurer toutes les heures de pluri prévues dans le référentiel des Bac Pro renouvelés ...

M. Bonaimé a apporté des réponses non satisfaisantes s'appuyant sur des arguments décevants : il se présente comme un défenseur de l'enseignement agricole et de ses moyens, défense qui lui prend tout son temps (sic). Il avance que la DGH régionale a augmenté de 3% depuis 2017 alors que le nombre d'élèves a été plutôt stable, tout en reconnaissant qu'il existait à cette date un passif à rattraper. Comme si le premier quinquennat de M. Macron n'avait pas été marqué par des suppressions massives d'emplois (et rappelons que M. Bonaimé était entre 2018 et 2020 conseiller formation, enseignement au cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation) ! Puis il met en avant la moyenne nationale du nombre d'élèves par classe, soit 19,6, qui ne lui permettrait pas de défendre une augmentation des moyens. Selon nous, il conviendrait de comparer avec les moyennes en lycée professionnel ou en collège rural, et non pas avec les lycées généraux urbains ! Finalement il renvoie à l'échelon régional la prise de décision, affirmant qu'il n'a pas à déjuger l'échelon académique ou local... Enfin il s'agace en affirmant que ces services ne diminuent pas la DGH pour ne rien en faire... et renvoie aux contrats territoriaux le maintien de petits effectifs...

Le chef du SRFD n'a pas jugé utile de rappeler ses arguments, se contentant de rappeler que la décision a été prise en accord avec la direction locale à Rodez. Circulez... Quant à Saint-Gaudens, il affirme que son service a attribué une rallonge de 500 heures de DGH à la rentrée... Étrange que cette information ne soit pas connue des personnels, qui constatent qu'il manque encore des heures et que leurs fiches de service ne sont pas établies...

➤ Sur les moyens de remplacement des personnels absents

L'intersyndicale a fait remonter dès la rentrée de nombreuses situations de non-remplacements de personnels de toutes catégories. 27 situations étaient identifiées. Les directions avaient toutes reçu le même message : l'enveloppe de crédits a été consommée au-delà même de 100% dès le mois de juin, il n'y aura pas de remplacements. Le DGER a été saisi nationalement et affirme qu'il n'y a pas d'enveloppe annuelle mais une gestion au fil de l'eau des remplacements, contredisant ainsi les propos du chef du SRFD. Selon lui, les moyens sont débloqués mais attribués "par vagues". Les membres de la délégation ont donné des exemples de situations non réglées, de contrats s'arrêtant la veille des vacances de Toussaint pour reprendre ensuite, de "bidouillages" multiples (contrats établis par le CFAA ou CFPPA, vacations, etc.). Le chef de SRFD a apporté des réponses en direct, nous avons appris qu'à l'issue de l'entrevue, les contrats morcelés étaient finalement abandonnés, des contrats ACER étaient possibles, ... mais nous exigeons la transparence sur ce dossier et l'engagement du remplacement, poste pour poste, de tous les personnels absents pour absences légales.

➤ Sur les graves dysfonctionnements et défaillances dans trois EPL de la région, concernant deux lycées et un CFAA-CFPPA

Les membres de la délégation ont fait état de graves dysfonctionnements et problèmes de gestion, générateurs de mal-être, voire de maladies, dans certains EPL. Le directeur général a répondu que ce problème est identifié au niveau national, qu'une cellule d'appui aux équipes de direction existe au sein de la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences. Le chef de SRFD a confirmé que les situations évoquées font l'objet de son attention et qu'il est en lien permanent avec les directeur·rices d'EPL concerné·es. Suite à l'échec des dispositifs mis en place durant la précédente année scolaire, il a évoqué un "nouveau schéma de formation" pour les directrices adjointes concernées et ne doute pas de sa réussite ! tandis que le DGER évoque "des efforts à faire sur la prise de poste". Bref, alors que dans deux cas sur trois, des préavis de grève ont été déposés (et peut-être bientôt un troisième), que des alertes ont été faites par la cellule régionale de veille et d'alerte des situations de souffrance et de stress au travail, ou par la secrétaire de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, les réponses restent non satisfaisantes et ne rassurent pas les personnels...

➤ Sur les difficultés financières des EPLEFPA

11 établissements de la région sur 22 sont en difficulté, voire en crise financière, classés en catégorie 3 ou 4 (chiffres de 2022). M. Bonaimé reconnaît que c'est un sujet

préoccupant et rappelle que l'Etat n'a légalement pas le droit d'intervenir directement pour le fonctionnement. Ce dossier est suivi (enquête annuelle sur la santé financière des EPL et mise en œuvre d'une stratégie de "redressement", impliquant le service régional).

➤ Sur le traitement et le remplacement des enseignant·es stagiaires

Une collègue stagiaire, membre de la délégation, a fait état de son sentiment de mépris de la part du ministère. Les stagiaires n'ont en effet eu aucune information si ce n'est leur admission au début de l'été. Ensuite, plus rien ! Le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences n'a pas accepté le terme de mépris et a affirmé que la note de service avait été publiée le 7 août, charge aux stagiaires de la trouver ! Le directeur général renvoie même la responsabilité de l'information sur les organisations syndicales !

La délégation a fait un bilan très négatif de cette audience, marquée par des échanges stériles et des arguments intellectuellement décevants. Le DGER prétend que lui aussi est dans la "vraie vie", qu'il connaît la ruralité, qu'il se bat pour les moyens (tout en reconnaissant qu'il applique les orientations de son ministre et du Parlement). Le manque de soutien et de moyens pour nos établissements, leurs personnels et les usagers, paraît d'autant plus évident.

